



**ZONE URBAINE**

- UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- Uhc2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- Uhc3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEf Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXc Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXi Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

**ZONE NATURELLE**

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Ne Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nls Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nx Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

**AUTRES**

- Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU
- Espace boisé classé
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.16° du CU
- Linéaires de diversité commerciale
- Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU
- Secteur d'intérêt paysager
- Bâti d'intérêt patrimonial et architectural
- Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU
- Corridor écologique
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Trame végétale (haies bocagères)
- Trame végétale (dont vergers)
- Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU
- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale
- Secteur d'application de l'article R.151.34 du CU
- Zones à risques naturels forts

**ZONE NON URBAINEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

- 1AUH1 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUHc2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

**ZONE AGRICOLE**

- A Zone Agricole
- Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R)  
**Pays de SEYSSEL**  
 SEYSSEL 74

**Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
 DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE  
 Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLUI du Pays de Seysssel,

Le Président  
**Paul RANNARD**

PLAN SEYSSEL 74 Planche 1B		PROCEDURES	
ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
N°1 Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 14.03.23	N°1 Approuvée le 09.11.21	
N°2	N°2	N°2	
N°3	N°3	N°3	

Mise au point

territoires	CONCEPTION	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
—dermain	B.E - DESSIN S.A.M - CANEL GEOMETRIE - EXPERT	Avril 2022	Février 2020

Origine CADASTRE  
 Droits de l'Etat réservés

A titre indicatif

- Bâtiment cadastre (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastre (à la date d'approbation du PLU)